

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Danielle SERILLON, Pierre-Yves BOUDIN, Monique LEPINE, Fernando DO NASCIMENTO, Pascal BORGNE, Florence RAVINET, Catherine CONSTANTIN, Alex AGERON, Pierre BARJON, Frédéric BOISSONNET, Virginie LIVET, Benoit CHAUMARD

Absent ayant donné pouvoir : Catherine CLEMENT a donné pouvoir à Laurent TORGUE –

Absent : Eddy DELABEYE

Le quorum étant atteint monsieur le maire ouvre la séance.

2/ Benoit CHAUMARD est désigné secrétaire de séance.

3/ Monsieur le maire avant d'ouvrir la séance réitère ses vœux pour l'année 2023. Il rappelle l'ordre du jour et soumet le compte rendu de la réunion du 14 décembre 2022 à l'approbation du conseil municipal. Celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque et est voté à l'unanimité – Il propose d'aborder le 1^{er} point

AFFAIRES GENERALES- FINANCES

FINANCES

D/01 BUDGET 2023: Autorisation au maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite d'un quart des crédits ouverts de l'exercice précédent)

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits . Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Monsieur le maire propose que cette ouverture de crédits soit autorisée de la manière suivante :

Chapitre	Inscription au BP 2022	25 % du BP (arrondi à l'euro le plus proche)	Proposition (arrondi à l'euro le plus proche)
20	0.00	0.00	0.00
21	68 827.00	17 207.00	17 207.00
23	2 060 000.00	515 000.00	515 000.00
	2 128 827.00	532 207.00	532 207.00

Les crédits ainsi ouverts permettront la liquidation des dépenses suivantes :

Chapitre - compte	Nature de la dépenses	Tiers	Montant
21 – Cpt 21321	Travaux réhabilitation SDB Cites florales -	Ets Valverbat – 38550 SABLONS	4 527.24 €
21 – Cpt 21312	Travaux pour économie d'énergie école publique -	Ets Valverbat- 38550 SABLONS	3 428.40 €
TOTAL GENERAL			7 955.80 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré à l'unanimité des présents :

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des montants et affectations décrites ci-dessus.

PRECISE que les crédits effectivement mis en œuvre seront repris obligatoirement au budget primitif 2023 aux chapitres et articles concernés.

D/02 Assujettissement la TVA de 2 locaux donnés en bail commercial

Monsieur le maire rappelle :

Les locations d'immeuble nu des collectivités territoriales sont exonérées de la TVA, mais elles peuvent être imposées sur option (article 260-2 du CGI). Il rappelle que le local ne doit pas être destiné à l'habitation et doit être utilisé pour les activités du preneur, dès lors que le bail fait mention de l'option.

Ainsi monsieur le Maire propose à l'assemblée d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour 2 locaux situés Quai Jules Roche, puisque les 2 locations ont fait l'objet d'un bail commercial avec option d'assujettissement à la TVA – Les locaux concernés sont les suivants :

Adresse du local	Preneur	Date de signature du bail
225 quai Jules Roche	Société Clos & vins	1 ^{er} décembre 2022
205 quai Jules Roche	Société Les saveurs du bateau	1 ^{er} décembre 2022

Monsieur le maire explique que la commune devra s'acquitter d'une TVA sur les loyers perçus. Cet assujettissement à la TVA devra faire l'objet d'une demande expresse auprès de la Direction Générale des Finances Publiques.

Ceci exposé, monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour les locaux commerciaux cités ci-dessus.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents : **DECIDE** d'accepter la proposition de monsieur le maire -

D/ 03 Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes pour la fourniture et l'installation de 3 abris bus supplémentaires -

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le dispositif mis en place par la Région pour équiper les points d'arrêts des lignes scolaires ou régulières d'abris voyageurs. L'accompagnement proposé à toutes collectivités territoriales de la Région est le suivant :

- Fourniture et installation du ou des abris bus
- Prise en charge à hauteur de 80 % de la construction de la dalle béton qui supportera le ou les futurs abris

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 14 décembre 2022 sollicitant la Région pour déposer un dossier de demande d'aide pour la fourniture et la pose 2 abris bus ainsi que le financement des dalles béton pour un coût estimé à 1800 € -

Après réflexion monsieur le maire propose au conseil de déposer un dossier pour la fourniture et l'installation de 3 abris bus supplémentaires qui seront installés :

- Quai Jules Roche nord au niveau des commerces
- Rue Michel Gauthier au niveau des 2 arrêts de bus déjà existants

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la proposition du maire pour la fourniture et l'installation de 3 abris bus supplémentaires Quai Jules Roche nord et rue Michel Gauthier -

AUTORISE monsieur le maire à déposer un dossier de demande d'aide, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la fourniture et la pose de 3 abris bus et le financement des dalles béton qui est estimé à 2700 €.

TRAVAUX – ETUDE DE PROJETS -VOIRIE – URBANISME – LOGEMENTS COMMUNAUX

1/ Point sur les travaux du quai sud

Pierre-Yves Boudin explique que la réception générale des travaux a été réalisée. Il reste néanmoins quelques travaux de pose carrelage dans les toilettes publiques ainsi que la pose du sol souple dans le bâtiment des sauveteurs. En effet l'entreprise titulaire du marché a abandonné le chantier, il a aussi été constaté nombreuses absences aux réunions. Une procédure est en cours pour constat d'abandon de chantier, des pénalités seront certainement appliquées. Quelques réserves ont été faites sur des finitions les entreprises devront les lever rapidement.

Hormis ce désagrément sans conséquence sur la fin du chantier, monsieur le maire tient à souligner la qualité du travail de l'ensemble des entreprises qui ont œuvré pour faire aboutir le projet.

Les aménagements extérieurs sont pratiquement terminés. Les portiques ont été installés, reste à mettre en place les panneaux. Le marquage au sol sera effectué dès que le temps le permettra.

Monsieur le maire fait le point sur les demandes d'alimentation en électricité des bâtiments. La salle polyvalente ainsi que le bâtiment des sauveteurs seront alimentés avec un tarif bleu afin de bénéficier du tarif réglementé. Le restaurateur « les saveurs du bateau » en a fait de même. Tous les bâtiments ont été mis en eau – La franchise Bee's, (location de vélos) devrait s'installer au printemps pour la saison.

Pour terminer sur ce sujet Monsieur le maire fait un point financier sur le coût du projet. Le reste à charge pour la commune est estimé entre 500 000 et 600 000 €. 2 dossiers de demande de subvention à la Région sont en attente d'avis, un autre au Département. Une convention avec la CNR sera bientôt signée pour une éventuelle participation financière au projet-

Pour infos le maire annonce que la cérémonie des vœux aura lieu à la salle polyvalente et le vin d'honneur à la salle des sauveteurs –

Salle des sauveteurs :

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le bâtiment destiné à l'association des sauveteurs leur sera mis à disposition sous la forme d'un bail emphytéotique pour une durée de 50 ans, à titre gratuit (l'avis des domaines n'est pas nécessaire loyer < 24 000 €). Le notaire devrait nous transmettre un projet qui sera validé lors d'une prochaine réunion. Le garage de leur ancien local sera conservé par l'association et l'étage mis à disposition du comité des fêtes.

D/04 Salle polyvalente :

Monsieur le maire rappelle que la salle polyvalente sera bientôt opérationnelle et pourra être mise en location aux associations de Serrières Sablons, aux particuliers et aux entreprises. Monsieur le maire explique que l'ensemble des élus a été destinataire du projet de règlement intérieur et du contrat de location et a pu en prendre connaissance. Il propose à l'assemblée de valider les 2 documents.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents : **VALIDE** le projet de règlement intérieur de la salle polyvalente et le contrat de location.

Monsieur le maire tient à préciser qu'à chaque location il sera demandé une caution de 1500 € et l'obligation de prendre le forfait ménage de 110 €. Le ménage sera exécuté par une entreprise extérieure

D/05 : Tarifs de location de la salle

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal les tarifs de location qui seront appliqués à compter de ce jour à savoir :

Usages	Prix	Ménage	Caution
Associations Serrières/Sablons			
1 ^{ère} utilisation	Gratuite	110 €	1.500 €
2 ^{ème} utilisation	300 €	110 €	1.500 €
Association extérieure	400 €	110 €	1.500 €
Résidents Serrières (limité à 2 locations/an/foyer)			
Repas de familles	300 €	110 €	1.500 €
Mariage	600 €	110 €	1.500 €
Réveillon St Sylvestre	600 €	110 €	1.500 €
Entreprises			
Réunion/séminaires	600€	110 €	1500 €
Autres			
Repas de famille	600 €	110 €	1.500 €
Mariage	800 €	110 €	1.500 €
Réveillon St Sylvestre	1.000 €	110 €	1.500 €

Le conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré à l'unanimité des présents : **VALIDE** les tarifs de location tels que présentés par monsieur le maire -

2 / Projet d'extension vidéo surveillance

Monsieur le maire rappelle qu'un appel d'offre a été lancé par le SDEA pour l'extension du système vidéo surveillance de la commune mais il a été déclaré infructueux. Monsieur le maire explique que la commune lancera directement cette consultation auprès de 4 entreprises dans une dizaine de jours – Monsieur le maire rappelle également que ces travaux seront financés à hauteur de 80 % par l'Etat et la Région.

3/ Travaux de la Via Fluvia 2^{ème} tranche :

La deuxième tranche débutera prochainement avec la jonction Serrieres / Peyraud sous délégation de maîtrise d'ouvrage du SDEA. Le DCE (dossier de consultation des entreprises) sera envoyé aux entreprises en début de semaine prochaine par le SDEA– Les entreprises auront 15 jours pour répondre. L'achèvement des travaux est prévu pour fin avril-

Monsieur le maire précise que l'aménagement de l'aire de camping-car sera mené en parallèle -

A noter que la Step a été mise en service pour la commune de Limony ainsi que le nord de la commune de SERRIERES- Prochaine réunion avec le bureau d'études le 26/02 à propos des travaux pour le bassin d'orage au nord du quai.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

4/ CC Annonay Rhône Agglo

Monsieur le maire, après avoir rappelé les compétences obligatoires et les diverses compétences facultatives exercées par la CC Annonay Rhône Agglo, propose d'adopter une délibération qui intégrera différentes modifications aux statuts de l'agglo :

D/06 : Modification des statuts d'Annonay Rhône

Monsieur le maire rappelle au conseil :

Le début du mandat 2020-2026 a permis de mener un travail concerté au sein de l'intercommunalité pour :

- Réaliser un état des lieux des compétences exercées ;
- Identifier l'évolution souhaitée des compétences ;
- Fixer les priorités d'investissement et les priorités du pacte financier et fiscal.

Ceci a donné lieu à l'établissement d'un projet de territoire, partagé avec les Maires et les conseils municipaux des communes membres. Les changements intervenus suscitent une révision des statuts et de l'intérêt communautaire.

Sur une proposition formulée par son Président, le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo, s'est réuni le 15 décembre 2022 pour décider d'initier une révision de ses statuts.

Le Conseil Communautaire a approuvé la révision statutaire comportant les modifications suivantes :

- Intégration des compétences santé et enseignement musical diplômant ;
- Intégration régularisée de la compétence « Eaux pluviales urbaines » (obligation réglementaire au 1er janvier 2020) ;
- Clarification des rôles pour la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) ;
- Suppression des mentions devant figurer dans d'autres documents (par exemple, l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges) ;
- Suppression des mentions devant être adoptées par une délibération portant sur l'intérêt communautaire ;
- Intégration des modifications réglementaires.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire. En l'absence de délibération, la décision sera réputée favorable.

En cas d'approbation par la majorité qualifiée des communes (50 % des communes représentant 2/3 de la population ou 2/3 des communes représentant 50 % de la population), le Préfet arrêtera les nouveaux statuts.

Ceci étant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération dans leur version issue de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2018,

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

Considérant la délibération CC-2022-453 du Conseil Communautaire en date du 15 décembre 2022 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, Considérant le projet de nouveaux statuts ci-annexé, Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** la modification des statuts, telle que proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 15 décembre 2022 selon la nouvelle rédaction ci annexée (voir annexe 1)

- **DE DEMANDER** à M. le Préfet de l'Ardèche de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents **DECIDE** : - **d'adopter** la modification des statuts, telle que proposée et votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 15 décembre 2022 selon la nouvelle rédaction - de **demander** à M. le Préfet de l'Ardèche de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI

PLUIh :

Monsieur le maire rappelle que le débat sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) aura lieu au mois de mars. IL rappelle que le PADD a pour objectif de définir les aménagements des territoires à long terme. La finalité est de prévoir l'urbanisation à 30 ans ainsi qu'un règlement unique pour l'ensembles des communes –

La prochaine réunion du comité de pilotage portera sur la cartographie de chaque commune. Concernant Serrieres la zone de Vernat sera intégrée dans une OAP (orientation d'aménagement et de programmation) avec un règlement spécifique à la zone-

Au niveau de la zone de Marlet une zone sera réservée dans la perspective d'une remise en circulation de la ligne voyageur rive droite.

Le conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo devrait arrêter le PLUIh fin 2024 pour qu'il soit opposable en 2025

Projet de lotissement :

Le projet s'accélère avec l'accord de principe des diverses administrations notamment pour la construction d'une gendarmerie et d'un Ehpad d'environ 100 lits

De plus monsieur le Sous-Préfet, conscient de la complexité du projet s'est saisi du dossier. Il été reçu à deux reprises en mairie et s'est rendu sur le site. Un comité de pilotage a été constitué-

Monsieur le maire explique que le groupe Valrim a signé des compromis à hauteur de 74 % de la surface globale du projet. Monsieur le maire explique qu'EPORA (établissement public foncier d'Etat) portera transitoirement l'achat du foncier à travers une convention « de veille et de stratégie foncière » avec la commune. EPORA viendra se substituer à l'aménageur afin d'acquérir les terrains -.

Plusieurs propriétaires restant à convaincre ont été reçus en mairie -

Le Scot a émis un avis favorable à l'opération

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Bert Bernard, qui souhaite connaître l'échéance de régularisation des compromis – il lui est répondu qu'ils seront régularisés en septembre 2023,

Travaux divers

Pierre Yves Boudin explique que les travaux exécutés par l'entreprise CHEVAL TP rue bel Air sont terminés.

Des travaux de réfection de salle de bains aux cités florales sont en cours -

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

COMMUNICATION -CULTURE -PATRIMOINE - TOURISME

1/ Salon du livre

Catherine Constantin rappelle que la 2ème édition du salon du livre, en association avec la librairie « le coin des livres », aura lieu le samedi 11 mars à la salle des mariages de 10 h à 18 h. Cette année elle accueillera 30 auteurs - L’affiche est en cours de création – Les flyers seront imprimés gracieusement par la société AB EVENT.

Catherine Constantin demande qui prend en charge les repas des auteurs à midi ? elle rappelle que l’année passée ils avaient été offerts par la Fnac.

Monsieur le maire propose que la commune prenne en charge les repas.

2/ Bibliothèque

Catherine Constantin rappelle que la commune de Sablons avait proposé l’accès à la bibliothèque de Sablons des enfants des écoles de SERRIERES, moyennant la signature d’une convention et une participation financière de 500 € correspondant aux frais de fonctionnement de la structure. Il ne sera pas donner suite à cette proposition, en effet les élèves ont accès gratuitement au réseau bibliothèques mis en place par la CC Annonay Rhône Agglo. Mme Constantin explique qu’il serait intéressant d’acheter chaque année quelques livres pour constituer une petite bibliothèque au sein de l’école publique.

3/ Musée des Mariniers

Il a été décidé que l’exposition de Cap sur le Rhône ne sera présentée au musée qu’un mois du 19 août au 19 septembre ceci afin d’éviter de payer un surplus de cotisation demandé par l’assurance.

Monsieur Claudius Thomas exposera ses maquettes de bateaux pour les journées européennes du patrimoine.

4/ Site internet

Toujours en cours de réalisation avec le transfert de l’ensemble des articles et photos qui prend beaucoup de temps. La formation des élus et agents est repoussée fin avril la mise en route du nouveau site en juin 2023.

ENVIRONNEMENT - PREVENTION DES RISQUES - SECURITE

1/ Plan de gestion des roselières

Monsieur le maire rappelle que le projet de plan de gestion élaboré par le CEN (Conservatoire d'Espaces Naturels Isère) conjointement avec Sablons a été transmis à chaque conseiller. Après sa lecture le conseil en prend acte sans que cela appelle de remarques particulières.

Toutefois il faudra que les avis émis par les représentants de la commune lors de la réunion de concertation soient entendus et que les dépenses d’entretien futures n’excèdent pas celles mobilisées jusqu’à présent.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

2/ Obligation aux propriétaires de débroussaillage

Monsieur le maire informe l'assemblée que le SDIS a procédé à des contrôles sur la commune dans le cadre de la campagne de prévention des incendies de forêt Ardèche – il a été constaté l'insuffisance voire l'absence de débroussaillage dans certaines propriétés – La liste de 23 propriétaires a été communiquée par le SDIS et un courrier a été adressé à chaque propriétaire afin qu'il se mette en conformité vis-à-vis du code forestier. Monsieur le maire rappelle en effet l'obligation de débroussailler de façon permanente dans un rayon de 50 m autour de sa propriété-

CITOYENNETE – VIE ASSOCIATIVE- SPORT- FESTIVITES

Alex Ageron annonce que la course « Paris Nice » traversera la commune le 9 mars prochain aux alentours de 13 h 00 -

Suite à une réunion avec les représentants du club des boules Serrieres / Sablons - il a été proposé au SIVU Sablons Serrières d'intégrer la gestion du bâtiment du club –

Déjà beaucoup de demandes pour Fête foraine du 13 juillet. Les forains seront conviés à une réunion pour la mise en place et l'organisation de la fête foraine qui sera installée quai sud.

- Divers :

Monsieur le maire informe l'assemblée que suite à l'adhésion de la CC Annonay Rhône Agglo au SMIRCLAID. Des représentants ont été désignés pour siéger au sein du comité. Ont été élus titulaires : Monique Lépine et Pierre-Yves Boudin pour la commune de Serrières

Monsieur le maire rappelle qu'une visite de la centrale St Alban St Maurice est organisée par la CC Annonay Rhône Agglo- Il dresse la liste des élus qui souhaitent s'y rendre.

Festivités à venir :

Ste Barbe le 28/01

Vœux du maire 29/01

Inauguration du quai sud le 13 /05

Monsieur Do Nascimento annonce la venue d'un groupe folklorique portugais les 14, 15 et 16 juillet. Il faudra organiser leur accueil (hébergement et repas).

La séance est levée à 21 H 00